



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : MUSQUI Muriel

ECOLE DES ARTS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D24DTEDA163

OBJET : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE DES ARTS FUMEL VALLÉE DU LOT – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la réalité du bassin de vie ;

Considérant la nécessité de reconduire le partenariat entre l'Ecole des Arts de Fumel Vallée du Lot et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour l'enseignement artistique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer la convention de partenariat entre Fumel Vallée du Lot et la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;

2°) – De facturer à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble la somme due début juillet 2025, conformément au mode de calcul déterminé dans la convention ;

3°) – D'autoriser Madame la Vice-présidente en charge des affaires culturelles à signer ladite convention, qui sera annexée à la présente ;

4°) – Précise que les montants afférents seront prévus au budget Primitif 2025.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 octobre 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 09 octobre 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 09 octobre 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com